



Association à but non lucratif,  
enregistrée sous le n° W732010476  
en date du 02 juillet 2021  
185, rue du Colombier  
73310 CHANAZ  
Courriel :[adcvn@laposte.net](mailto:adcvn@laposte.net)

M. Philippe GAGNON  
ABF  
UDAP Savoie et Haute-Savoie  
94, boulevard de Bellevue  
73000 CHAMBERY  
[udap.chambery@culture.gouv.fr](mailto:udap.chambery@culture.gouv.fr)

Chanaz, le 17/11/2023

Objet : signalement pose de bacs de regroupement poubelles en secteur de protection architectural de Chanaz.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Il a été mis fin au ramassage des ordures ménagères à Chanaz ce 16 novembre 2023. Des bacs ont été déposés en catimini au bord du canal de Saviere dans la précipitation ce 14 novembre 2023 (photo 1). L'association de défense du cadre de vie de chanaz a immédiatement averti les pompiers car ces bacs étaient positionnés sur une des deux zones de puisage incendie du vieux Chanaz. L'ONAC a également été alerté car ils étaient situés à 4 m du monument aux morts, puis un signalement à la FNE a été effectué car ils étaient situés en zone rouge ou bleue du PPRI et certainement en zone natura 2000.



Une partie du village n'était plus collectée au porte-à-porte depuis quelques années, l'expérience montre que le modèle économique de ce type de collecte des ordures est l'économie de personnel, donc l'absence de nettoyage. Vous trouverez ci-dessus l'exemple du point de collecte de l'église où depuis 2016 ce site classé au patrimoine se trouve dans cet état. Maintenant avec l'arrêt du ramassage du reste de la commune cela va se dégrader.

Lors de notre entrevue avec le président de Grand Lac, nous avions demandé que les projets d'implantations de bacs soient étudiés, que des schémas d'insertion paysagers soient effectués et que l'ABF soit consulté pour avis. A première vue compte tenu de la qualité des aménagements et des choix des emplacements, vous n'avez pas été associés au travail de réflexion, l'association de défense du cadre de vie de Chanaz non plus.

La mise en place de ces bacs semble échapper à toute réglementation que ce soit en matière de construction de gestion ou de salubrité.



(illustration Aix Les Bains hier soir en zone AVAP - Ville pourtant labellisée ART et HISTOIRE à quelques pas des vestiges romains et des anciens thermes...).

Le sujet de la gestion des ordures ménagères en ville et dans les villages doit être analysé, ces points débordent, les ordures jonchent le sol, les perspectives visuelles sont terriblement dégradées.

Les villes françaises ont été défigurées par leurs zones commerciales d'entrées de ville, les villages vont l'être et le sont déjà par ces bacs de regroupement hideux. La première vision que l'on a maintenant de Chanaz, en arrivant d'Aix-les-Bains, sont les poubelles de l'église, zone pourtant classée au patrimoine. Les habitants des secteurs préservés de Chanaz ont beaucoup investis (certains n'ont pas beaucoup de ressources) pour respecter le règlement ZPPAUP puis AVAP, les pouvoirs publics, l'État, le Ministère de la Culture, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, ont investit des millions d'euros dans la préservation du village de Chanaz, pourquoi laisser planter de telles structures qui vont venir gâcher le travail de plus de 40 ans de préservation?

De mémoire pour mettre en place un abri bus pour abriter les enfants de l'école dans le secteur de l'église, un dossier complet avait dû être transmis à vos services comprenant un schéma d'insertion, le colori, le n° RAL, vous aviez demandé des plantations de lierre... Ce qui est parfait, car du coup, il est très bien intégré.....

Comment est-il possible de déposer des dizaines de bacs de poubelles face à l'église sans la moindre réflexion d'implantation, d'harmonie des matériaux, d'intégration ?

Michelle PRAX, architecte du patrimoine, disait en évoquant les poubelles « où les mettez vous chez vous ? Au milieu du salon ? Non, elles sont cachées sous un meuble de cuisine, pour le patrimoine, c'est le même raisonnement »....

Les services techniques des collectivités raisonnent, et c'est bien normal, pour « faire du pratique, pour que le camion manoeuvre facilement », les autres services, sont normalement là pour apporter d'autres pistes de réflexions.... Il est indispensable que les services spécialisés UDAP, SDIS, architectes du patrimoine, soient consultés. Sinon on court à la catastrophe.

Merci beaucoup pour votre aide,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, l'expression de ma haute considération.

Pour l'Association de défense du Cadre de Vie de Chanaz

Le président  
Clément NOLY